

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 22

Absents excusés : 05

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 01
Date de transmission
en préfecture :

11/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Lecture et approbation du PV du 18 Mars 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

Le Conseil municipal,

Après que Mme LINON et M. TAURUS aient déclaré ne pas prendre part au vote car absents ce jour,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votants

Article 1 : D'approuver le Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 11/04/2025

Pour expédition conforme

Le Maire

Jules OTTO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 22

Absents excusés : 05

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 02
Date de transmission
en préfecture :

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours du mois de mars et avril 2025 qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
01/04/2025	2025/04-09	- Contrat de prestation de service pour le nettoyage occasionnel des établissements scolaires - Prestataire : AIR SERVICE - Coût de la prestation : 20,00 € TTC l'heure soit un total TTC de 4000,00 € - Durée : 1 an
01/04/2025	2025/04-08	- Contrat de prestation de service autocontrôle bactériologique - Prestataire : Institut pasteur de la Guadeloupe - Coût de la prestation : 6 641,81 € TTC - Durée : 4 ans
		Convention de prestation de service dans le domaine du Community Management

01/04/2025	2025/04-07	- Prestataire : LANOUELLESAM - Coût de la prestation : 21 600,00 € HT - Durée : 12 mois
16/03/2025	2025/03-06bis	• Prise en charge des frais de formation « Certificat Fédéral d'Initiateur Séniors pour quatre membres de la JSVH - Coût de la prestation : 1008,00€
11/03/2025	2025/03-06	• Attribution de subvention à l'association les maternelles habissoises pour le projet « <i>Laissez parler la créativité de nos enfants</i> » - Montant de la subvention : 5000,00 € - Durée de l'opération : 24/02 au 07/03/2025

Le Conseil municipal,

Article 1 : Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 11/04/25



Pour expédition conforme

Le Maire

Jules OTTO

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 03

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOUE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGOUE, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 03
Date de transmission
en préfecture :

32/04/2025

Présentation et vote du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire expose :

Vu le Budget Primitif 2024,

Vu les Décisions modificatives n° 4 du 15/05/2024, n° 13 du 21/10/2024 et n° 09 du 12/12/2024,

Vu la délibération n° 14 du 04/10/2023 portant expérimentation du CFU au titre de l'exercice 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider le vote du CFU et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2024, commenté par le Conseiller Local et Madame la Comptable publique et établi en concomitance avec le Service Financier de la Commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

Réuni sous la présidence de Madame Jacqueline TASSIUS, 1^{er} Adjoint-Maire, au moment du vote du Compte Financier Unique,

Le Conseil municipal

Après échanges de vue,

Décide à la majorité

Article 1 : D'approuver le Compte Financier Unique 2024 de la ville, arrêté tel que détaillé comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	12 865 688.11	3 240 325.37	16 106 013.48
Dépenses	- 12 734 326.92	- 2 953 828.40	- 15 688 155.32
Résultats exercice 2024	131 361.19	288 496.97	417 858.16
Résultats antérieurs reportés	933 266.00	- 259 050.73	674 215.27
Résultat cumulé au 31/12/2024	1 064 627.19	27 446.24	1 092 073.43
RESTE A REALISER			
RAR Recettes		5 305 712.79	5 305 712.79
RAR Dépenses		- 5 262 310.03	- 5 262 310.03
Solde RAR		43 402.76	43 402.76
Résultats définitifs ttes op. confondues	1 064 627.19	70 849.00	1 135 476.19

Article 2 : Donne mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable Publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le

22/04/2025

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 00

Contre : 00

Abstention : 04

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOUE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGOUE, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 04
Date de transmission
en préfecture :

14/04/2025

Affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-2 à L.2343-2 et suivants relatifs à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu les articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Vieux-Habitants,

Vu la délibération n° 03 du 07 Avril 2025, portant approbation du Compte Financier Unique du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos est excédentaire et s'élève à **1 064 627.19 €**,

Considérant que le résultat excédentaire de la section d'investissement dégagé au titre de l'exercice 2024, cumulé au résultat reporté, s'élève à **27 446,24 €**

Considérant que le résultat des restes à réaliser de la section d'investissement est excédentaire et s'élève à **43 402,76 €**, soit un résultat global d'investissement de **70 849 €**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal de la Ville.

Le Conseil municipal,
Après échanges de vue,

Décide à la majorité

Article 1 : D'affecter le résultat excédentaire dégagé au Compte Financier Unique 2024 conformément aux tableaux ci-après :

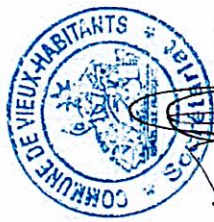
Délibération du 07 Avril 2025	
Reprise des résultats 2024	
<u>a. Résultat de l'exercice N-1</u> précédé du signe + (si excédent) ou -(si déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif:	
<u>c. Résultat antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif N-1 (si déficit) R 002 du compte administratif N-1 (si excédent)	1 064 627,19
Résultat à affecter : d.=a.+c. (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci dessous)	1 064 627,19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde cumulé d'investissement N-1 D 001 (si négatif) <i>R 001 (si positif)</i>	27 446,24 27 446,24
<i>f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</i>	<i>43 402,76</i>
Besoin de financement = e+f	
Autofinancement de financement = e+f	70 849,00
AFFECTATION = d.	1 064 627,19
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	
3) Report en exploitation R 002, montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	1 064 627,19
DEFICIT REPORTE D 002	

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable Publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 04

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGOU, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 05
Date de transmission
en préfecture :

14/04/2025

Vote des taux d'imposition 2025

Conformément à l'état n° 1259 COM notifié par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, Monsieur le Maire propose à ses collègues de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2024.

Le Conseil municipal
Après échanges de vue

Décide à la majorité

Article 1 : De reconduire les taux d'imposition appliqués en 2024.

Article 2 : De voter les taux d'imposition locaux comme proposés ci-après :

Taxes	Taux 2024 (Rappel)	Taux 2025 (Proposition)	Bases prévisionnelles 2025	Produit attendu en 2025
Taxe d'habitation	25.27	25.27	1 104 000	278 981
Taxe foncière (bâti)	65.94	65.94	5 382 000	3 548 891
Taxe foncière (non bâti)	102.30	102.30	18 300	18 721
				3 846 593

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour mener à bien la présente délibération et signer tout document relatif à cette affaire.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025



Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 04

N° de délibération : 06
Date de transmission
en préfecture :

15/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Étaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Examen et vote du Budget Primitif 2025 - Principal

Le Maire soumet à l'examen et au vote de ses collègues le projet de Budget Primitif 2025 de la Ville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 et suivants relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° du 18/03/2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
Vu la note brève et synthétique

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Le Conseil municipal

Après avoir examiné le budget primitif présenté par :

- Opération en ce qui concerne les dépenses d'équipement de la section d'investissement,
- Chapitre s'agissant des dépenses individualisées et,
- Chapitre pour les dépenses de la section de fonctionnement,

La section de fonctionnement est présentée en équilibre en dépenses et en recettes,

La section d'investissement est présentée en équilibre en dépenses et en recettes.

Après échanges de vue,

Décide à la majorité

Article 1 : D'approuver le budget primitif **2025** principal, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-après :

BALANCE GENERALE DU BUDGET PREVISIONNEL 2025			
Section de fonctionnement	BP 2025	RAR	TOTAL BP
Dépenses (y compris les résultats reportés)	14 345 724.19 €		14 345 724.19 €
Recettes	14 345 724.19 €		14 345 724.19 €
Section d'investissement	BP 2024	RAR	TOTAL BP
Dépenses	2 498 865.00 €	5 262 310.03 €	7 761 175.03 €
Recettes (y compris les résultats reportés)	2 428 016.00 €	5 305 712.79 €	7 761 175.03 €

DEPENSES GLOBALES	22 106 899.22 €
RECETTES GLOBALES	22 106 899.22 €

CREDITS OUVERTS	22 106 899.22 €	CREDITS OUVERTS	22 106 899.22 €
Dépenses totales de Fonctionnement	14 345 724.19 €	Recettes totales de Fonctionnement	14 345 724.19 €
Dont d'ordre	410 000.00 €	Dont d'ordre	0 €
Dont RAR	0 €	Dont RAR	0 €
Dépenses totales d'investissement	7 761 175.05 €	Recettes totales d'investissement	7 761 175.03 €
Dont d'ordre	0 €	Dont d'ordre	410 000 €
Dont RAR	0 €	Dont RAR	0 €

Voté par chapitre dans la section de fonctionnement

a- Les dépenses

Dépenses de fonctionnement		Rappel Budget précédent	Nouvelles propositions (BP 2025)
011	Charges à caractère général	2 178 462.00 €	2 826 574.19 €
012	Charges de personnel	8 537 703.00 €	8 957 000.00 €
014	Atténuation de produits	380 497.00 €	374 497.00 €
65	Charges de gestion courante	919 161.00 €	866 538.00 €
66	Charges financières	148 587.00 €	101 11500 €
67	Charges exceptionnelles	15 000.00 €	15 000.00 €
68	Dotations aux provisions	59 320.00 €	95 000.00 €
Total dépenses réelles		12 238 730.00 €	13 235 724.19 €
023	Virement à la section d'investissement		700 000.00 €
042	Opérations d'ordre	400 000.00 €	400 000.00 €
Total Opérations d'ordre		400 000.00 €	1 110 000.00 €
Total dépenses R+O		12 638 730.00 €	14 345 724.19 €
Total dépenses de fonctionnement			14 345 724.19 €

b- Les recettes

Recettes de fonctionnement		Rappel Budget précédent	Nouvelles propositions (BP 2025)
013	Atténuation de charges	35 000.00 €	35 000.00 €
70	Prod. Services	358 500.00 €	473 734.00 €
73	Impôts et taxes	5 582 007.00 €	5 735 007.00 €
731	Fiscalité Locale	3 972 641.00 €	3 828 192.00 €
74	Dotations et participations	2 523 701.00 €	2 682 159.00 €
75	Autres prod. Gestion courante	166 876.00 €	227 000.00 €
76	Produits financiers	5.00 €	5.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions		
Total recettes réelles		12 638 730.00 €	12 981 092.00 €
042	Opérations d'ordre de section à section	0.00 €	300 000.00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0.00 €	0.00 €
Total recettes d'ordre		0.00 €	300 000.00 €
Résultat reporté ou anticipé		0.00 €	1 064 627.19 €
Total recettes de fonctionnement		12 638 730.00 €	14 345 724.19 €

Voté par opération en ce qui concerne les dépenses d'équipement dans la section d'investissement et par chapitre s'agissant des dépenses individualisées

a. Les recettes

Chapitres Opérations	Libellé	Reports	Propositions nouvelles (BP 2024)	TOTAL
	RECETTES HORS OPERATIONS	1 325 251,92 €	1 659 582.00 €	1 659 582.00 €
024	Cessions	198 902.32 €	66 046.00 €	264 948.32 €
10	Dotations, Fds divers et réserves	0.00 €	347 259.00 €	347 259.00 €
1068	Excédents de fonctionnement	0.00 €		
13	Subventions d'investissements	772 000.00 €	0.00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1 200 000.00 €	1 200 000.00 €

		OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	1 114 931.00 €	3 237 306.00 €	3 237 306.00 €
	58	Investissements divers			
	64	Travaux fonds routier	220 000.00 €	0.00 €	220 000.00 €
	90	Projets numériques	44 742.00 €	0.00 €	44 742.00 €
	91	Plan de mise aux normes sismiques des Ecoles - Etudes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	92	Rénovation Case Saint-Michel	548 695.20 €	0.00 €	548 695.20 €
	93	Action économique-Espace de vente rapide	267 859.98 €	0.00 €	267 859.98 €
	94	Rénovation Réfectoire de Marigot	162 932.16 €	0.00 €	162 932.16 €
	941	Aménagement Réfectoire de Marigot	131 198.00	0.00 €	131 198.00 €
	102	Littoral Mamalier	53 472.00 €	0.00 €	53 472.00 €
	103	Réhabilitation Maison des Association (Espace Bokantaj)	623 650.55 €	0.00 €	623 650.55 €
	106	Cyber sécurité	45 000.00 €	0.00 €	45 000.00 €
	113	Réhabilitation stade du bourg	272 104.00 €	319 604.00 €	319 604.00 €
	107	Espace Arts martiaux (ANS)	68 350.80 €	0.00 €	68 350.80
	114	Divers Projets ponctuels	120 000.00 €	0.00 €	120 000.00 €
	133	Renouvellement des Véhicules rôle Ingénierie	79 037.00 €	0.00 €	79 037.00 €
	134	Modernisation du programme EP	160 000.00 €	0.00 €	160 000.00 €
	135	Enfouissement des réseaux	211 000.00 €	0.00 €	211 000.00 €
	137	Réhabilitation de la crèche	328 179.78 €	0.00 €	328 179.78 €
	138	Mise aux normes de la Médiathèque	109 639.00 €	210 600.00 €	320 639.00 €
	139	Rénovation de l'Eglise Saint Josenh		0.00 €	0.00 €
	140	Centre Social Zabitan	280 000.00 €	402 179.00 €	682 179.00 €
		TOTAL OPERATIONS REELLES	5 305 712.79 €	1 318 016.00 €	4 683 266.40 €
021		Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	700 000.00 €	700 000.00 €
040		Dotation aux amortissements	0.00 €	410 000.00 €	410 000.00 €
041		Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
001		Résultat reporté	0.00 €	27 446.24 €	27 446.24 €
		TOTAL RECETTES	5 305 712.79 €	2 455 462.24 €	7 761 175.03 €

b. Les dépenses

Chapitres Opérations	Libellé	Reports	Propositions nouvelles (BP 2025)	TOTAL
	DEPENSES HORS OPERATIONS	473 360.00 €	553 132.00 €	553 132.00 €
16	Remboursement de dettes	0.00 €	171 690.00 €	171 690.00 €
20	Immobilisations incorporelles	135 625.00 €	0.00 €	135 625.00 €

21		Immobilisations corporelles	181 000.00 €	0.00 €	181 000.00 €
23		Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27		Autres Immobilisations financières	340 133.35 €	80 000.00 €	420 133.35 €

		OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	2 776 066.65 €	4 343 756.00 €	4 343 756.00 €
	58	Travaux divers	226 496.82 €	409 500.00 €	705 996.82 €
	64	Travaux fonds routier	150 000.00 €	307 190.00 €	457 190.00 €
	79	Hydrants	19 964.53 €	0.00 €	19 964.53 €
	90	Projets numériques	103 196.08 €	48 000.00 €	151 196.08- €
	92	Rénovation de la Case Saint-Michel	411 492.84 €	50 000.00 €	461 492.84 €
	921	Aménagement Maison du Patrimoine		50 000.00 €	50 000.00 €
	93	Espace de vente rapide	32 394.03 €	- €	32 394.03 €
	94	Rénovation Réfectoire de Marigot	190 569.94 €	0.00 €	190 569.94 €
	97	Programme d'EP- Installation système solaire	64 395.17 €	00.00 €	64 395.17 €
	103	Chantier Ecole – Espace Bokantaj	21 150.00 e	50 000.00 €	71 150.00 €
	105	Terrain de la Voute (AG 50ps)	194 100.03 €	0.00 €	194 100.03 €€
	106	Cyber sécurité	79 403.00 €	0.00 €	79 403.00 €
	107	Espace Arts martiaux	105 944.00 €	0.00 €	0.00 €
	108	Création Cyber base à Cousinière	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	109	Renforcement concept Kakado	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
	113	Réhabilitation des tribunes du stade	446 664.57 €	0.00 €	446 664.57 €
	114	Diverses opérations ponctuelles	176 424.00 €	0.00 €	176 424.00 €
	132	Travaux suite FIONA	186 943.00 €	0.00 €	186 943.00 €
	133	Renouvellement des Véhicules pôle Ingénierie		120 000.00 €	120 000.00 €
	134	Modernisation du programme EP	185 599.88 €	0.00 €	185 599.88 €
	135	Enfouissement des réseaux	457 870.00 €	760.00 €	458 630.00 €
	136	Travaux cimetière	278 650.67 €	0.00 €	278 650.67 €€
	137	Réhabilitation de la crèche	626 676.03 €	0.00 €	626 676.03 €
	138	Mise aux normes de la Médiathèque	302 440.00 €	234 000.00 €	536 440.00 €
	139	Rénovation de l'Eglise Saint Joseph	108 768.00 €	125 000.00 €	233 768.00 €
	140	Centre Social Zabitan	288 968.49 €	502 725.00 €	791 693.49 €
		TOTAL DEPENSES REELLES	5 262 310.03 €	2 198 865.00€	7 461 175.03 €
		Total Opérations d'ordre	0.00 €	300 000.00 €	300 000.00 €
040		Opérations d'ordre	0.00 €	300 00.00 €	300 000.00 €
001		Résultat reporté			
		TOTAL DEPENSES	5 262 310.03 €	2 498 865.00 €	7 761 175.03

Article 2 : de donner mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération

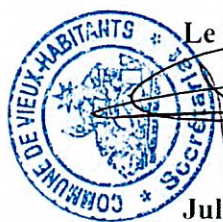
Article 3 : d'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025



Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 03

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

N° de délibération : 07
Date de transmission
en préfecture :

14/04/2025

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Dotations aux établissements publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de subventions aux établissements publics et aux associations,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu le vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver les montants proposés aux établissements publics et autres associations selon le tableau suivant :

ETABLISSEMENT	MONTANT
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	280 000,00 €
SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	154 138,00 €
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	5 507,00 €
SIPS (Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des Sites et des Plages)	4 909,80 €
AMG (Association des maires de Guadeloupe)	4 392,00 €
APVF (Association des Petites Villes de France)	822,32 €

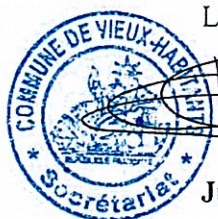
Article 2 : D'imputer ses sommes sur l'exercice budgétaire en cours.

Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Mme la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 03

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 08
Date de transmission
en préfecture :

14/04/2025

Election de Miss Vieux-Habitants 2025

Monsieur le Maire expose :

Que dans le cadre du « Mai Habissois » 2025, la ville de Vieux-Habitants souhaite organiser l'élection de MISS VIEUX-HABITANTS 2025.

Il poursuit en disant que cette élection est programmée le 30 avril 2025 et la nouvelle Miss succédera à Mélinda GUERET qui a été élue en 2019 !

Il précise que le coût global de cette opération est estimé à **56 042,80 €** dont les modalités financières sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Election de Miss Vieux-Habitants Budget prévisionnel			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Prestation « Caraïbe Fondation »	26 700,00 €	Ville de Vx-Habitants	32 026,00 €
Sécurité	5 562,80 €	100 places VIP	2 500,00 €
Fleurs	800,00 €	Dons en nature	5 954,00 €
Service de gardiennage	2 500,00 €	Sponsoring	10 000,00 €
Décoration de scène	2 000,00 €	Don sécurité	5 562,80 €
Journée détente	1 774,00 €		
Location de chapiteaux	880,00 €		
Réception (60 repas)	600,00 €		
Cocktail pour 100 personnes	2 500,00 €		
Podium	8 344,00 €		
Sonorisation écrans	4 382,00 €		
Montant total	56 042,80 €	Montant total	56 042,80 €

Il termine en invitant l'assemblée à se prononcer sur cette opération

Le Conseil municipal

Où l'exposé Maire,

Après avoir délibéré,

Décide à la majorité

Article 1 : D'approuver l'élection de Miss Vieux-Habitants 2025

Article 2 : De valider le Budget Prévisionnel de ce projet ainsi que le Plan de Financement tels que proposés ci-dessus.

Article 3 : D'imputer sur le **BP 2025** la participation communale.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les divers partenaires pour leur participation.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.

Article 6 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable Publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29
Présents : 23
Absents excusés : 04
Absents : 02
Procurations : 04

Sens du Vote
Pour : 24
Contre : 00
Abstention : 03

N° de délibération : 09
Date de transmission
en préfecture :
14/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Validation du programme du « Mai Habissois »

Monsieur le Maire expose :

Que cette année, le « *Mai Habissois* » se présente sous le double signe du Patrimoine et de la *Diversité*.

Sous le signe du *Patrimoine* parce qu'à cette occasion sera passé en revue un certain nombre d'éléments incontournables de l'héritage patrimonial de la commune.

Diversité, car tous les acteurs habissois peuvent à cette occasion apporter une contribution en fonction de leur centre d'intérêt.

Monsieur le Maire poursuit en disant que ce « *Mai Habissois* » sera parsemé d'événements et d'actions socio-culturel, patrimonial, mémoriel et sportif.

Il précise que le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 113 625,65 €.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette opération

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

Décide à la majorité

Article 1 : De valider le programme « *Mai Habissois* » tel qu'annexé à la présente délibération

Article 2 : D'approuver le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement annexés.

Article 3 : D'imputer la participation communale sur le Budget Primitif de l'exercice en cours.

Article 4 : De donner pouvoir à Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires et signer tout document afférent à cette affaire.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre
HABITANTS

Commune de VIEUX-

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 10
Date de transmission
en préfecture :

14/04/2025

Subvention aux associations – 1^{ère} tranche

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations,

Vu le débat sur le Rapport des Grandes Orientations Budgétaires 2025,

Vu le vote du Budget Primitif 2025,

Sur la base des demandes des associations reçues en Mairie et des inscriptions budgétaires,

Le Conseil municipal,

Après échanges de vues,

Après que les élus : TASSIUS Jacqueline, CANGOUE Anne-Marie, DARES Louis-Jules, RAMASSAMY Gérard aient quitté la salle pour ne pas prendre part au vote car membres d'association.

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'octroyer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	OBJET	MONTANT PROPOSÉ
LES VIDUCASSES	<i>Projet Fanfare</i> Sud Basse-Terre+ « <i>Pak an Nou</i> »	4 000,00 €
LES PASSIONNES HABISSOIS	Soutenir les actions de l'association	1 000,00 €
Association VOODOO STUDIO	Réalisation du <i>projet Voodoo Day</i> qui se déroulera du 03 au 07 octobre 2025. Mettre en avant les talents habissois	1 000,00 €
Association Jeux Sports Loisirs du MOULE	Organisation du <i>championnat de Belote</i>	1 000,00 €
AVHCLS	Poursuivre les activités menées depuis 4 ans sur le territoire	1 500,00 €
KAOKA	Fêter les <i>40 ans de KAOKA</i>	3 000,00 €
JSVH	Soutenir les actions du club	8 000,00 €
ECO	Soutenir les actions du club	3 000,00 €
	TOTAL	22 500,00 €

Article 2 : D'imputer ces sommes sur le Budget Primitif de l'exercice en cours.

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

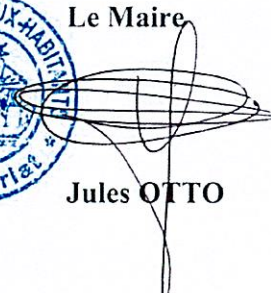
Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable Publique ainsi qu'aux présidents des associations.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025

Le Maire

Jules OTTO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 11A
Date de transmission
en préfecture :

14/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Demande de subvention au titre de la DETR 2025
Pour l'opération « Informatisation des services de la collectivité »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 21 février 2025 informant de l'ouverture de l'Appel à Projets commun DETR/DSIL au titre de l'exercice Budgétaire 2025.

Considérant les opérations éligibles

Considérant la vétusté du parc informatique dans les différents services de la collectivité et la nécessité de renouveler ces équipements afin d'accroître la performance de l'Administration communale et lutter contre la cybersécurité.

Considérant la nécessité de poursuivre le projet numérique dans son intégralité au sein de la collectivité

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le programme de l'opération « **Informatisation des services** » au titre des dossiers à présenter dans le cadre de la **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025**.

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel de cette opération chiffrée à **110 800 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

<u>OPERATION</u>	<u>Plan de financement</u>
<u>INFORMATISATION DES SERVICES</u>	Etat (DETR 2025) : 88 640, 00 Commune : 22 160,00

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025.

Article 5 : D'inscrire la participation communale au BP 2025

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025

Le Maire

Jules OTTO

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

N° de délibération : 11B
Date de transmission
en préfecture :

14/04/2025

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Demande de subvention au titre de la DETR 2025
Pour l'opération « Etudes pour la récupération d'une centaine de concessions en voie d'abandon au cimetière communal »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 21 février 2025 informant de l'ouverture de l'Appel à Projets commun DETR/DSIL au titre de l'exercice Budgétaire 2025,

Considérant les opérations éligibles

Considérant la saturation des concessions au sein du cimetière communal.

Considérant la nécessité de mener des études relatives aux inhumés et aux concessionnaires afin de connaître avec exactitude la situation des différentes concessions au sein du cimetière communal.

Considérant que ces études permettront à la collectivité de récupérer une centaine de concessions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'urgence
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le programme de l'opération « **Etudes pour la récupération d'une centaine de concessions en voie d'abandon au cimetière communal** » au titre des dossiers à présenter dans le cadre de la **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025**.

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel de cette opération chiffrée à **140 000,00 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

OPERATION	Plan de financement
Etudes pour la récupération d'une centaine de concessions au cimetière	Etat (DETR 2025) : 92 000, 00 Commune : 48 000,00

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025.

Article 5 : D'inscrire la participation communale au BP 2025

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025



Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 11C
Date de transmission
en préfecture :

14/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernard BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Demande de subvention au titre de la DETR 2025
Pour l'opération « Acquisition de véhicules pour le fonctionnement de la collectivité »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 21 février 2025 informant de l'ouverture de l'Appel à Projets commun DETR/DSIL au titre de l'exercice Budgétaire 2025.

Considérant les opérations éligibles

Considérant la nécessité de renforcer le Parc Automobile de la collectivité afin de répondre aux diverses missions indispensables à l'amélioration du cadre de vie des usagers.

Considérant que la Collectivité ne dispose pas de véhicule utilitaire Pick-up 4X4, ni de véhicules légers hybrides, ni de remorque permettant de transporter le matériel dans les différentes sections du territoire.

Vu l'urgence

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le programme de l'opération « **Acquisition de Véhicules pour le fonctionnement de la collectivité** » au titre des dossiers à présenter dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025.

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel de cette opération chiffrée à **120 000 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

<u>OPERATION</u>	<u>Plan de financement</u>
<u>ACQUISITION DE VEHICULES</u>	Etat (DETR 2025) : 96 000, 00 Commune : 24 000,00

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025.

Article 5 : D'inscrire la participation communale au BP 2025

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Le Maire

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 14/04/2025



Jules OTTO

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 11D
Date de transmission
en préfecture :

15/04/2025

Demande de subvention au titre de la DSIL 2025
Pour l'opération « Travaux de rénovation des vestiaires, de l'accessibilité PMR et des sièges
dans l'enceinte du stade »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 21 février 2025 informant de l'ouverture de l'Appel à Projets commun DETR/DSIL au titre de l'exercice Budgétaire 2025,

Considérant les opérations éligibles

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation du stade « **Milton JAMES** »

Considérant l'importance de cette infrastructure sportive au sein de la cité

Considérant l'urgence de démarrer les travaux permettant l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) notamment,

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le programme de l'opération « **Travaux de rénovation des vestiaires, de l'accessibilité PMR et des sièges dans l'enceinte du stade** » au titre des dossiers à présenter dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025.

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel de cette opération chiffrée à **400 000 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

<u>OPERATION</u>	<u>Plan de financement</u> <u>2025</u>	<u>Plan de financement</u> <u>2026</u>
<u>Travaux de rénovation des vestiaires, de l'accessibilité PMR et des sièges dans l'enceinte du stade</u>	Etat (DSIL 2025) :200 000, 00 Commune : 40 000,00	DSIL 2026 :200 000,00 Commune : 40 000,00

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2025.

Article 5 : D'inscrire la participation communale au BP 2025

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 11E
Date de transmission
en préfecture :

15/04/2025

Demande de subvention au titre de la DSIL 2025
Pour l'opération « Travaux de renaturation du Centre-Ville »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 21 février 2025 informant de l'ouverture de l'Appel à Projets commun DETR/DSIL au titre de l'exercice Budgétaire 2025.

Considérant les opérations éligibles

Considérant la nécessité de poursuivre la politique de valorisation du patrimoine naturel et la résilience du Territoire.

Considérant les axes définis dans l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Considérant la transition énergétique

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le programme de l'opération « **Travaux de renaturation du Centre-Ville** » au titre des dossiers à présenter dans le cadre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025**.

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel de cette opération chiffrée à **600 000 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

<u>OPERATION</u>	<u>Plan de financement</u> <u>2025</u>	<u>Plan de financement</u> <u>2026</u>
<u>Travaux de renaturation</u> <u>Du Centre-Ville</u>	Etat (DSIL 2025) :300 000, 00 Commune : 60 000,00	DSIL 2026 : 300 000,00 Commune : 60 000,00

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL **2025**.

Article 5 : D'inscrire la participation communale au BP 2025

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 11F
Date de transmission
en préfecture :

15/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Demande de subvention au titre de la DSIL 2025
Pour l'opération « Réalisation d'une piscine hors Sol »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 21 février 2025 informant de l'ouverture de l'Appel à Projets commun DETR/DSIL au titre de l'exercice Budgétaire 2025,

Considérant les opérations éligibles

Considérant la nécessité de renforcer les équipements scolaires afin de répondre à l'accroissement démographique de la commune,

Considérant la nécessité d'héberger la communauté scolaire dans des établissements scolaires aux normes,

Considérant la nécessité de démarrer les travaux de l'école primaire de Géry,

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver le programme de l'opération « **Réalisation d'une Piscine Hors Sol** » au titre des dossiers à présenter dans le cadre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025**.

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel de cette opération chiffrée à **120 000 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

<u>OPERATION</u>	<u>Plan de financement</u> <u>2025</u>
<u>Réalisation d'une Piscine</u> <u>Hors-Sol</u>	Etat (DSIL 2025) : 96 000, 00 Commune : 24 000,00

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL **2025**.

Article 5 : D'inscrire la participation communale au BP 2025

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ermand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ermand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGOU, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

N° de délibération : 12A
Date de transmission
en préfecture :

15/04/2025

Fin du transfert de maîtrise d'ouvrage délégué à la Région Guadeloupe
Pour l'opération de reconstruction du groupe scolaire de Géry

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu la délibération n°16 du conseil municipal du **12 octobre 2020** portant approbation du transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe pour l'opération de reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

Vu la délibération n°CR-21-845 du **04 juin 2021** du conseil régional autorisant le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du groupe scolaire de Géry à Vieux-habitants pour un coût total de **3 500 000,00 €HT**.

Vu la convention n°CR-21-10 du **05 août 2021** relative au transfert de maîtrise d'ouvrage en vue de la reconstruction du Groupe scolaire de Géry, modifiée par les avenants n°1 et n°2.

Vu la délibération n° CP/25-138 du 24 mars 2025 mettant fin au transfert de maîtrise d'ouvrage relatif à la reconstruction du groupe scolaire de Géry.

Considérant la fin du programme REACT-EU

**Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire**

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver l'abrogation de la délibération n° 16 du 12 octobre 2020 portant transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Guadeloupe pour l'opération de reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

Article 2 : D'approuver la résiliation de la convention n°CR-21-10 du 05 août 2021 relative au transfert de maîtrise d'ouvrage signée avec la Région Guadeloupe en vue de la reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Président du Conseil Régional, la mise à disposition des études déjà réalisées et si besoin de procéder aux transferts des marchés déjà contractés.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la fin de ce transfert de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du Groupe scolaire de Géry.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Président du Conseil régional et à Mme la Comptable publique.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 12B

Date de transmission
en préfecture :

15/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ermand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ermand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Construction de l'école primaire de Géry
Convention de mandat avec la société publique locale cœur d'énergie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant la nécessité de renforcer les équipements scolaires afin de répondre à l'accroissement démographique de la commune,

Considérant la nécessité d'héberger la communauté scolaire dans des établissements scolaires aux normes,

Considérant la nécessité de démarrer les travaux de l'école primaire de Géry,

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après que Monsieur LANCASTRE Joël s'est déporté au moment du vote car membre de la SPL

Après en avoir délibéré,

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

COFINANCEUR	MONTANT
FEDER	1 164 411,75 €
BARNIER	1 746 617,62 €
FONDS VERT	50 000,00 €
BOP 123	700 000,00 €
TOTAL SUBV	3 661 029,37 €
PARTICIPATION VILLE	377 663,08 €
TOTAL	4 038 692,45 €

Article 4 : De confier la conduite de l'opération à la SPL Cœur d'Energie, via un contrat de mandat, de mettre à disposition les études déjà réalisées et si besoin de procéder aux transferts des marchés déjà contractés.

Article 5 : D'autoriser le Maire à signer avec la SPL Cœur d'Energie la convention de mandat relative à la construction de l'école primaire de Géry.

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers.

Article 7 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 8 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Mme la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 04

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 13
Date de transmission
en préfecture :

15/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGO, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Mise en œuvre d'un chantier d'intégration pour la réhabilitation
du local communal « Bois d'Inde »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre en place un projet d'accompagnement vers l'inclusion active à destination des publics les plus fragiles du territoire.

Considérant l'axe priorité 1 du FSE+ consistant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu les objectifs spécifiques H et L.

Vu le nombre de participants à ce chantier est fixé à **12 salariés en contrat PEC**

Considérant que la réhabilitation du local communal « Bois d'Indes » situé à Bel-Air constituera le support du chantier d'intégration.

Considérant que ce chantier d'intégration, conçu comme une organisation apprenante permettra l'acquisition de compétences opérationnelles au travers des **3 CCPI**

Vu le projet de constituer un comité de pilotage composé de la Direction de l'Insertion et de la Cohésion Sociale du Conseil Départemental, de France-Travail, de la Mission locale, de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) et la collectivité pour suivre ce chantier.

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver la mise en œuvre du chantier d'intégration pour la réhabilitation du local communal « *Bois d'Indes* »

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel, de cette opération, chiffré à **588 600,00 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

PARTENAIRES	MONTANT	POURCENTAGE
Fonds Social Européen FSE	412 095,00 €	70%
ETAT (ASP)	155 675,00 €	26,45%
COMMUNE	20 905,00 €	3,55 %
TOTAL	588 600,00 €	100%

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers.

Article 5 : D'inscrire cette opération sur l'exercice budgétaire en cours ainsi que la participation communale

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Mme la Comptable Publique ainsi qu'aux différents partenaires associés à cette opération.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025